

CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE TEL2PAY ®

Dernière version en date du 22/03/2012

DEFINITIONS

Bannière : Image cliquable que le Client insère sur son site Internet et qui permet de démontrer l'utilisation du service TEL2PAY ® sur le site Internet du Client.

Mot-clé : Chaîne de caractères qu'un Utilisateur envoie par SMS au numéro court de SMS surtaxé afin d'accéder aux Contenus protégés

Contenu protégé : Partie du site Internet du Client dont l'accès est subordonné à l'utilisation d'un code d'accès obtenu par l'intermédiaire d'un appel de l'Utilisateur vers un Numéro SVA ou vers un numéro court de SMS surtaxé.

Numéro SVA : Numéro Service à Valeur Ajoutée dont le Client choisit la tranche. Les tranches sont associées à divers paliers tarifaires proposés par OVH TELECOM sur le site www.ovh.com . Il désigne tout numéro de la forme 08AB, telle que définie par l'article 2.a.1 de la décision ARCEP n°05-1085 fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation, donnant accès à des services à valeur ajoutée.

Reversement : Rémunération du Client au titre du trafic collecté par le réseau de l'opérateur téléphonique. Elle est fonction du palier tarifaire du Numéro SVA ou du numéro court de SMS surtaxé, et de l'opérateur de boucle locale de l'appelant.

SMS : Sigle désignant le service de messagerie permettant de transmettre de courts messages textuels à partir d'un terminal mobile

Script de protection : Ensemble de lignes de code généré automatiquement par OVH TELECOM lors de la création de la Bannière. Le Client insère le Script de protection dans le code-source de chaque page web concernée par le Contenu protégé.

Utilisateur : Visiteur du site du Client souhaitant obtenir un code d'accès afin de naviguer sur les pages présentant des Contenus protégés.

Les présentes sont conclues entre :

- La société GFK, SAS, société de droit français, élisant domicile 2 rue Kellermann 59100 Roubaix, inscrite au RCS de Roubaix au numéro B 442 662 664, représentée par M. KLABA, exerçant sous l'enseigne OVH TELECOM, ci-dessous nommée OVH TELECOM,

- et entre toute personne physique ou morale, agissant à titre professionnel, élisant domicile en France métropolitaine, signataire des conditions contractuelles générales d'OVH TELECOM, souhaitant souscrire au service TEL2PAY®, ci-après nommée le Client.

Toute utilisation du Service est subordonnée au respect par le Client des présentes conditions contractuelles et des Conditions Générales du Service Téléphonie, ainsi qu'à celui des Recommandations Déontologiques relatives aux services télématiques.

En cas de contradiction entre les présentes Conditions Particulières du service TEL2PAY® et les Conditions Générales du Service Téléphonie, les Conditions Particulières prévaudront.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions techniques et financières du service TEL2PAY® de la société OVH TELECOM.

Le Service vise à permettre au Client de disposer de Contenus protégés dont l'accès est subordonné à l'appel de l'Utilisateur vers un Numéro SVA ou vers un numéro court de SMS surtaxé (ci-après nommé « numéro court »).

En contrepartie de cet appel au numéro SVA ou de l'envoi d'un Mot-clé par SMS au numéro court, le Client perçoit des Reversements selon les modalités du Service qu'il a déterminées.

ARTICLE 2 : ACCES ET GESTION DU SERVICE

Le Service est ouvert à tout Client disposant d'un Identifiant client auprès d'OVH TELECOM. Le Client souscrit gratuitement au Service à partir du Site OVH TELECOM. Il y accède et le gère par le biais de son Interface de gestion.

ARTICLE 3 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT

OVH TELECOM propose au Client d'insérer sur son site Internet de manière accessible, claire, visible et non ambiguë une Bannière permettant à l'Utilisateur d'accéder, par le biais d'un appel à un Numéro SVA et/ou de l'envoi d'un Mot-clé à un numéro court, aux Contenus protégés du site du Client.

Le Service peut être utilisé pour tous les sites Internet du Client selon les modalités définies par le présent contrat.

Le Client renseigne par l'intermédiaire d'un formulaire qu'il remplit dans son Interface de gestion les informations nécessaires à la génération de la Bannière par OVH TELECOM. Il se doit notamment d'indiquer parmi une liste prédéfinie la catégorie à laquelle appartient le contenu soumis à ce Service, le type de facturation proposée à l'Utilisateur, le nombre de codes d'accès requis, leur durée de validité et le nombre maximal d'utilisations au cours de cette période. Une fois les informations nécessaires transmises, la Bannière est générée de

manière automatique en langage HTML. Le Client peut modifier certains paramètres de la Bannière afin de faciliter son intégration à son site. Il incorpore la Bannière dans le code-source de la page permettant l'accès aux Contenus protégés selon les modalités techniques figurant sur le site OVH TELECOM.

La Bannière renvoie vers une page fournissant les modalités d'accès au Contenu protégé. Cette page fournit à l'Utilisateur un Numéro SVA ou un numéro court de la tranche définie par le Client et lui permet d'obtenir un code d'accès vers le Contenu protégé.

Le Client reconnaît qu'il ne peut pas choisir le Numéro SVA ou le numéro court visible sur cette page. Celui-ci est généré automatiquement par OVH TELECOM et est régulièrement sujet à des modifications. Toutefois, le palier tarifaire associé au Numéro SVA ou au numéro court demeurera celui de la tranche choisie par le Client.

Le Client reconnaît que, conformément à la réglementation, le Numéro SVA ou le numéro court de la tranche qu'il a choisi ne peut être ni cédé, ni vendu, ni faire l'objet d'un droit de propriété intellectuelle.

Le Client reconnaît que les numéros SVA et les numéros courts utilisés dans le cadre du Service sont mutualisés. Un même numéro SVA ou un même numéro court pourra de ce fait être associé à différents clients. Toutefois, les codes d'accès seront uniques à chaque Bannière pour chaque utilisateur.

Les tarifications associées aux différentes tranches de Numéros SVA ou de numéros courts disponibles pour le Services sont indiquées dans l'Interface de gestion du Client ainsi que sur le Site OVH TELECOM.

Lors de la saisie du code d'accès par l'Utilisateur, OVH TELECOM contrôle la validité de celui-ci et, s'il est valable, redirige l'Utilisateur vers les Contenus protégés.

Dans le cas contraire, l'Utilisateur est redirigé vers la page d'erreur telle qu'indiquée dans le formulaire rempli par le Client lors de la création de la Bannière.

Le Service nécessite l'acceptation de cookies de la part de l'Utilisateur. Le cookie est une suite d'informations utilisée en informatique dans le cadre de la consultation de sites Internet. En l'espèce il assure le bon fonctionnement du Service en contenant des données relatives à l'identification et à la navigation de l'Utilisateur sur les pages présentant des Contenus protégés.

Le Client définit l'étendue des Contenus protégés par le biais d'un Script de protection fourni par OVH TELECOM. Il se doit d'insérer ce Script de protection dans le code-source de chaque page concernée.

Il reconnaît que seul cet élément permet de bloquer l'accès aux Contenus protégés sans appel préalable de l'Utilisateur vers un Numéro SVA ou sans envoi préalable de Mot-clé vers un numéro court.

Le Client reconnaît qu'OVH TELECOM enregistre les adresses IP qui accèdent aux Bannières et composent les codes d'accès, aux seules fins de garantir la bonne marche du Service et de permettre à OVH TELECOM de répondre à ses obligations légales.

Le Client a la possibilité, par le biais de son Interface de gestion, de modifier et de supprimer le formulaire de création de la Bannière. La suppression du formulaire entraîne de facto un message d'erreur sur la Bannière. Il appartient au Client de la retirer ainsi que de supprimer

les Scripts de protection des pages présentant un Contenu protégé, afin de rendre celles-ci de nouveau accessibles.

3.1. Offre à l'acte

Dans le cadre de l'offre à l'acte, le coût de l'appel téléphonique ou le coût de l'envoi du Mot-clé par SMS est facturé à l'Utilisateur par son opérateur pour un montant forfaitaire indiqué sur la page fournissant les modalités d'accès aux Contenus protégés. Ce montant sera valable quelle que soit la durée de navigation sur les pages concernées.

L'Utilisateur renseigne ensuite sur la Bannière le code d'accès obtenu par le biais de cet appel. Le Client peut associer jusqu'à quatre codes d'accès par Bannière.

OVH rappelle au Client que l'accès aux Contenus protégés par le biais d'un numéro court ne peut être soumis qu'à l'offre à l'acte.

Le Client reconnaît que, dans le cas où son Service est rattaché à un contenu de la catégorie « Adulte » telle que renseignée dans la liste déroulante du formulaire, il ne pourra pas associer l'accès aux Contenus protégés à un Numéro SVA commençant par 0899.

3.2. Offre à la durée

Dans le cas de l'offre à la durée, la durée de la navigation sur les pages présentant des Contenus protégés est subordonnée à la durée de l'appel de l'Utilisateur au numéro SVA mentionné sur la page fournissant les modalités d'accès aux Contenus protégés.

Cette page indique également un code d'accès que l'Utilisateur doit composer lors de son appel au Numéro SVA.

La connexion est facturée à l'Utilisateur en fonction du Numéro SVA appelé, et dont la tarification est clairement visible et accessible sur la page permettant l'accès aux Contenus protégés.

Cet accès peut être immédiat ou différé selon le choix de l'Utilisateur et d'après les modalités décrites sur la page fournissant les modalités d'accès aux Contenus protégés.

Lorsque l'accès est différé, le Client reconnaît que l'Utilisateur peut se connecter aux pages présentant des Contenus protégés jusqu'à l'épuisement de son crédit, selon la durée de validité du code d'accès définie par le Client dans son formulaire lors de la création de la Bannière.

La durée de la navigation sur les pages présentant des Contenus protégés est décomptée à partir de la validation de son code d'accès par le biais de l'appel de l'Utilisateur vers le numéro SVA, jusqu'au moment où l'Utilisateur quitte les pages web concernées.

Une fois son crédit épuisé, l'Utilisateur est automatiquement redirigé vers la page d'erreur indiquée par le Client dans son formulaire lors de la création de la Bannière lors du rafraîchissement des pages présentant des Contenus protégés.

Le Client reconnaît que la durée totale des sessions de navigation de l'Utilisateur sur les Contenus protégés du Site du Client peut, en raison de la synchronisation, légèrement différer de la durée effective de la communication de l'Utilisateur envers le Numéro SVA.

Seule la durée apparaissant sur les équipements d'OVH TELECOM correspondant à la durée effective de l'appel de l'Utilisateur vers le Numéro SVA fait foi en cas de contestation.

ARTICLE 4 : REVERSEMENT

Dans le cas de l'offre à l'acte, le Reversement correspond à la somme forfaitaire indiquée sur le site OVH TELECOM et définie par le Client selon les tranches des numéros SVA ou de numéros courts rattachées à son Service.

Dans le cas de l'offre à la durée, le Reversement est décompté à la seconde, dès la première seconde suivant l'annonce du prix de l'appel, conformément à la tarification associée à la tranche du Numéro SVA choisie par le Client, selon la grille tarifaire accessible depuis le Site OVH TELECOM.

Seul le premier contrôle du code d'accès valide permet le Reversement d'OVH TELECOM au profit du Client.

Les sommes apparaissant sur le compte de Reversement sont indiquées hors taxe. Elles ne peuvent pas être utilisées pour commander auprès d'OVH ou de ses filiales. Le Reversement s'effectue selon les tarifications de la tranche de Numéros SVA ou des numéros courts associée au Service en vigueur au moment de la réception des appels. Il est uniquement pris en compte pour les appels émis de France métropolitaine provenant des réseaux d'opérateurs français.

Le Client peut suivre le cumul des Reversements depuis son interface de gestion. Le cumul différé et le cumul total sont calculés sous réserve de la validation des sommes reversées par les opérateurs téléphoniques. Ces informations sont données à titre indicatif et n'engagent aucunement OVH TELECOM quant au montant réel du cumul.

Le cumul disponible correspond au cumul des Reversements validés par les opérateurs téléphoniques.

Le Client peut demander le reversement de toute somme correspondant à des appels réalisés et crédités depuis plus de sept (7) jours.

Le Client peut ensuite les cumuler ou en disposer dès lors qu'elles deviennent disponibles. Un chèque de ce montant à l'ordre du Client sera alors envoyé à l'adresse indiquée par celui-ci dans son Interface de gestion.

Toutefois, le délai de Reversement et la livraison du chèque n'étant pas du ressort d'OVH TELECOM, sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de tout retard dans le Reversement.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le Client doit s'assurer que les informations renseignées par le biais de son Identifiant client sont correctes et mises-à-jour.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes et conformes aux Contenus protégés dont le Service donnera accès. Il s'engage à ne pas utiliser le Service pour stocker, transmettre

et/ou mettre à disposition du public les types d'activités ci-après énoncées, à titre non exhaustif :

- les contenus à caractère violent ou raciste,
- les contenus susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité,
- les contenus remettant en cause les principes républicains de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- les contenus portant atteinte à la protection des mineurs,
- les contenus encourageant à la commission de crimes et/ou de délits ou incitant à la consommation de substances interdites ou au suicide,
- les contenus zoophiles, pédophiles, offrant ou incitant à des services de prostitution ou d'escort,
- les contenus à caractère urologique ou scatologique, faisant le commerce ou incitant au commerce des éléments et produits du corps humain,
- les contenus incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence,
- les contenus offrant ou proposant des services de jeux d'argent et paris en ligne non autorisés par la réglementation,
- les contenus pour lesquels le Client ne disposerait pas des droits de diffusion,
- et, de manière générale, tous contenus contraires à l'ordre public, aux lois et aux bonnes mœurs.

Le Client reconnaît qu'il est seul responsable des Contenus protégés diffusés sur son site Internet. Il ne doit laisser aucune ambiguïté quant à une quelconque présomption de responsabilité d'OVH TELECOM relative à la diffusion de ces contenus.

Le Client prendra soin, en fonction des activités développées sur le réseau Internet, de choisir le palier adapté et s'interdit formellement, en conséquence, d'utiliser une tranche de Numéros SVA ou de numéros courts qui prohiberait le type de services développé par le Client.

À ce titre, Le Client s'engage à respecter les Recommandations Déontologiques dont il a accepté les termes lors de sa commande, ainsi que recommandations d'instances telles que celles de l'ARCEP, du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité.

Il est de la responsabilité du Client de se tenir informé des évolutions des Recommandations Déontologiques en vigueur relatives aux services télématiques publiées par le Comité Supérieur de la Télématique, ainsi que des évolutions de la Recommandation du 17/10/2006 sur les Classification des Contenus Multimédias Mobiles publiée par le Forum des Droits sur l'Internet.

Ces différentes recommandations sont respectivement accessibles sur les pages internet suivantes :

- <http://www.telecom.gouv.fr/rubriques-menu/datatheque/archives/telematique/recommandations-deontologiques-302.html>
- <http://www.foruminternet.org/telechargement/documents/reco-CCMM-20061017.pdf>

Le Client doit régulièrement contrôler l'existence des contenus proposés dans le cadre de ce Service, ainsi que leur conformité avec les catégories qu'il a renseignées dans les formulaires. Le Client s'engage en outre, pour toutes les pages accessibles par le biais du Service, de fournir des contenus techniquement fluides et dépourvus de liens hypertextes pointant vers des pages inexistantes.

Le Client s'engage à mettre en place la Bannière sur la page indiquée dans le formulaire et le Script de protection sur les pages visées en respectant les procédures d'intégration définies par OVH TELECOM et accessibles depuis le site OVH TELECOM. Il est à la charge du Client de s'assurer du bon fonctionnement de la Bannière sur son site suite aux modifications qu'il aurait effectuées aux fins de cette intégration.

Le Client doit s'assurer de l'exactitude des données communiquées lors de la création de la Bannière.

Le Client s'engage à ne pas afficher le Numéro SVA et/ou le numéro court auquel renvoie la Bannière directement sur les pages de son site Internet. Seule la page vers laquelle la Bannière renvoie est destinée à cette fin. Seule celle-ci invite l'Utilisateur à composer le Numéro SVA ou le numéro court lui permettant d'obtenir un accès aux pages présentant des Contenus protégés et l'informe simultanément du prix de l'appel vers ce numéro.

Le Client s'oblige à indiquer sur son site internet les mentions obligatoires telles que prévues par les dispositions de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique.

Il est à la charge du Client de procéder à la mise à jour ou à la suppression de la Bannière et des Scripts de protection fournis par OVH TELECOM lorsque le Client modifie ou supprime le Service.

La responsabilité d'OVH TELECOM ne saurait être engagée du fait de la non-actualisation ou de l'inaccessibilité de la Bannière mise en place sur le Site Internet du Client, et/ou des pages présentant des Contenus protégés.

Le Client autorise expressément OVH TELECOM à accéder aux Contenus protégés à des fins de contrôles, vérifications et de conformité. Ces accès peuvent ne pas donner lieu à des Reversements.

Le Client s'engage à respecter toutes les dispositions légales applicables ou toutes décisions ou instructions des autorités compétentes susceptibles de s'appliquer aux présentes, notamment l'ensemble des décisions de l'ARCEP relatives au plan de numérotation, le droit des tiers et les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus entraînera le droit pour OVH TELECOM d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable le Service et les Reversements du Client et de résilier immédiatement le contrat conformément aux dispositions prévues par l'Article 13 des présentes.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX NUMEROS SVA COMMENCANT PAR « 089 »

En cas d'utilisation d'un numéro appartenant à la tranche des Numéros SVA commençant par « 089 », le Client reconnaît que la durée de l'appel vers ce type de numéros est limitée à trente (30) minutes.

Tout appel excédent trente (30) minutes ne donnera droit à aucun Reversement au delà de la trentième minute.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service. En particulier, il est responsable de toute utilisation du Service à des fins illégales, frauduleuses ou abusives et de toute conséquence susceptible d'en découler.

Le Client demeurera seul responsable des conséquences financières, des dommages directs ou indirects causés par le contenu ou l'utilisation du Service.

Tout abus constaté est susceptible d'entraîner le droit pour OVH TELECOM d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable le Service.

Le Client garantit qu'il se conformera à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives à l'utilisation du Service.

Le Client s'engage à fournir dans son Interface de gestion les renseignements obligatoires demandés par OVH TELECOM. Ceux-ci doivent être exacts et complets.

Le Client fait son affaire personnelle de toute revendication de la part de l'Utilisateur quant aux cookies mis en place par OVH TELECOM et nécessaires au bon fonctionnement du Service.

Le Client s'engage à déclarer auprès de l'administration fiscale tous les revenus générés par l'utilisation du Service.

OVH TELECOM ne saurait être tenu pour responsable de la non déclaration ou d'une déclaration erronée de la part du Client.

Le Client reconnaît qu'il ne peut utiliser la fonction de Reversement comme moyen intrinsèque de paiement des dons dans le cadre de Contenus protégés utilisés dans le but de faire appel à la générosité du public.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus - susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour OVH TELECOM d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable le Service et les Reversements du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels OVH TELECOM pourrait prétendre.

En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande d'OVH TELECOM à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à OVH TELECOM de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre OVH TELECOM et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS D'OVH TELECOM

Les obligations souscrites par OVH TELECOM sont des obligations de moyen. OVH TELECOM s'engage à fournir au Client, par le biais de Scripts de protection adaptés, et selon les renseignements indiqués par le Client, une Bannière permettant l'accès à des Contenus protégés suite à l'appel de l'Utilisateur vers un Numéro SVA ou vers un numéro court, ainsi qu'un Script de protection permettant de bloquer l'accès aux Contenus protégés sans appel préalable de l'Utilisateur vers un Numéro SVA ou vers un numéro court.

OVH TELECOM s'engage à procéder aux Reversements selon les conditions définies dans les présentes.

OVH TELECOM s'engage à assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE D'OVH TELECOM

OVH TELECOM s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du Service, mais ne peut pas être responsable des prestations dépendant d'autres opérateurs.

Le Client reconnaît avoir conscience de l'intervention d'autres opérateurs dans le cheminement des appels téléphoniques vers et depuis le Numéro SVA ou le numéro court associé à son Service.

Outre les dispositions prévues par les articles 8 et 9 des Conditions Générales du Service Téléphonie, la responsabilité d'OVH TELECOM ne saurait être engagée du fait de tout détournement quant à l'usage du Service par le Client ou un tiers.

En particulier, le Client demeure seul responsable en cas d'utilisation ou de mise à disposition de services ne correspondant pas au palier tarifaire choisi.

La responsabilité d'OVH TELECOM ne saurait être engagée du fait d'erreurs de saisie du Client ou de faux renseignements fournis dans le formulaire.

OVH TELECOM ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'indisponibilité des pages Internet associées au Contenu protégé.

OVH décline toute responsabilité en cas de piratage des pages en question.

En cas d'extraction illicite des données contenues sur ces pages, OVH TELECOM ne pourra être tenu pour responsable, à quelque titre que ce soit, aussi bien sur le plan civil que sur le plan pénal, des abus commis par les Utilisateurs et portant atteinte aux intérêts du Client.

OVH TELECOM ne saurait être responsable en cas de dysfonctionnements touchant les serveurs en charge de la gestion des appels vers les numéros SVA ou de la gestion des envois de mots-clés vers les numéros courts.

Le Client ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité d'OVH TELECOM en cas de résiliation du Service rendue effective après ou non avis du Conseil Supérieur de la Télématique ou du Comité de la Télématique Anonyme.

ARTICLE 10 : EVOLUTIONS DU SERVICE TEL2PAY ®

OVH TELECOM se réserve le droit de mettre à jour, notamment pour des besoins techniques, le Service proposé au Client.

En conséquence, le Client s'oblige à procéder à cette mise à jour opérée à la discrétion d'OVH TELECOM.

À défaut, le Client s'expose à ce que le Service ne soit plus accessible aux Utilisateurs et ne pourra pas, en conséquence, pour raison d'inobservation de la présente clause, rechercher la responsabilité d'OVH TELECOM pour défaut d'efficacité ou pour dysfonctionnement du Service.

ARTICLE 11: PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est rappelé au Client que l'intégralité des informations, documents, logiciels, Scripts de protection, fournis au Client pour les besoins de la mise en œuvre du Service, sont la propriété exclusive d'OVH TELECOM. OVH TELECOM ne délivre au Client qu'un droit d'utilisation limité à la fourniture du Service à l'Utilisateur.

Les marques « AUDIOTEL » et « TELETEL » sont des marques déposées par l'opérateur historique et, à ce titre, protégées notamment par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Client s'interdit d'utiliser, de reproduire ou de représenter pour quelque motif que ce soit les marques « AUDIOTEL », « TELETEL » et « SMS + », ainsi que celles de tout autre opérateur téléphonique ou d'OVH TELECOM.

ARTICLE 12: DUREE

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la souscription du Client au service TEL2PAY ® et ce pour une durée indéterminée.

ARTICLE 13: RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

Le Client peut résilier le Service à tout moment en supprimant, par le biais de son Interface de gestion, tous les formulaires de création de Bannières qu'il a mis en place.

Outre les cas prévus par l'article 16 des Conditions Générales de Service Téléphonie, OVH TELECOM se réserve le droit de suspendre sans délai et sans mise en demeure préalable le Service du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels OVH TELECOM pourrait prétendre, en cas de:

- informations incorrectes ou erronées fournies par le Client dans le cadre de ce Service,
- rappel automatique vers le Numéro SVA associé au Service du Client,
- déloyauté manifeste constatée par OVH TELECOM ou tout opérateur téléphonique, lorsqu'il y a urgence à faire cesser les agissements concernés et/ou lorsqu'une publicité, de quelque nature qu'elle soit, fait apparaître clairement que le Service proposé par OVH TELECOM est interdit soit d'une façon générale, soit sur le palier tarifaire auquel il est offert ou par le code ou numéro permettant d'y accéder,
- manquement grave et manifeste aux Recommandations Déontologiques en vigueur relatives aux services télématiques publiées par le Comité Supérieur de la Télématique,

- Toute plainte d'opérateur ou tout manquement aux présentes constatée par OVH TELECOM

La suspension par OVH de tout ou partie du Service entraîne de plein droit celle des Reversements pour la durée de la suspension. Les sommes bloquées ne sont pas productives d'intérêt.

En cas de résiliation du présent contrat par OVH TELECOM, le Client ne pourra prétendre au remboursement par OVH TELECOM ni des sommes correspondant aux prestations déjà effectuées par OVH TELECOM ni des sommes correspondant au Reversement, et OVH TELECOM ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client. En revanche, si le non-respect des obligations du Client entraînait un préjudice pour OVH TELECOM, OVH TELECOM se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par OVH TELECOM.

Toute résiliation de contrat entraîne la fermeture du Service.

Par ailleurs, en cas de fermeture du Service du fait de la violation des présentes Conditions Particulières du Service TEL2PAY ® , OVH TELECOM se réserve le droit de clôturer immédiatement toute nouvelle souscription au Service et de bloquer les sommes totales du compte de Reversement qui lui est associée.

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Contractuelles ainsi que des Conditions Générales du Service Téléphonie.